



No de résolution  
ou annotation

## Comité de parents Commission scolaire du Val-des-Cerfs

01CP-873

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire du Comité de parents de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue au centre administratif, situé au 55, rue Court à Granby, le 19 novembre 2015.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 18, la présidente, Marie-Claude Gauthier, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous les représentants.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

Sont présents mesdames et messieurs :

#### **Écoles primaires**

BOILEAU, Julie	Curé-A.-Petit – Cowansville
FRIOLET, Katy	Euréka
GAUTHIER, Marie-Claude	de l'Assomption – Granby
HANIGAN, Stephen	St-Joseph – N.-D. de Stanbridge
HUARD, Mélanie	Joseph-Poitevin – Granby
KONICKI, Russell	Notre-Dame-de-Lourdes – St-Armand
LAMBERT, Suzie (parent commissaire)	St-Jean – Granby
LAROUCHE, Marc	de la Chantignole – Bromont
LAVIGNE, Pascal (parent commissaire)	Ste-Famille – Granby
LOISELLE, Marie-France	Ave-Maria – Granby
PAQUETTE, Julie	de l'Étincelle – Granby
TILLOY, Peggy	des Bâtisseurs
VALLÉE, Isabelle	de la Moisson-d'Or, St-Alphonse

#### **Écoles secondaires**

AUBÉ, Kathye	L'Envolée – Granby
CARON, Rémi	Joseph-Hermas-Leclerc – Granby
CORNAY, Marie-Josée (parent commissaire)	Massey-Vanier – Cowansville
GODARD, André	de la Haute-Ville – Granby

#### **CCSEHDAA**

HUARD, Mélanie

Formant **QUORUM** (18 représentants, dont 17 ayant le droit de vote)

Sont arrivés en cours de rencontre :

BEAUDRY, Josée	de l'Orée des Cantons – Waterloo
----------------	----------------------------------

Ont motivé leur absence :

BRIEN, Nicholas	St-François-d'Assise – Frelighsburg
DEVOST, Marie-Claude	St-Bernard – Granby
DUPONT, Mario	Jean-Jacques-Bertrand – Farnham
FORTIER, Daniel	St-Léon – Cowansville
GAGNON, Isabelle	Wilfrid-Léger – Waterloo
LUSSIER, Evelyne	Ste-Cécile – Ste-Cécile-de-Milton
MORIN, Ghislain	St-André – Granby
PLOTTO, Dimitri	de Roxton Pond – Roxton Pond
ROBERGE, Avrel	de la Clé-des-Champs – Dunham
ST-FRANÇOIS, Mathieu	St-Joseph – Granby
TESSIER, Josiane	Mgr-Douville, Farnham

Sont absents :

BANVILLE, Valérie (parent commissaire)	
BOURDON, Julie	du Phénix – Granby
DUBOIS, Andréanne	Ste-Thérèse – Cowansville
GARIÉPY, Isabelle	St-Édouard – Knowlton
HARRISON, Steve	Premier-Envol – Bedford
LANTHIER, Benoît	St-Romuald – Farnham
LAUZIER, Édith	Mgr-Desranleau – Bedford
McCONNELL-LEGAULT, Benoit	de Sutton – Sutton
NEUGEBAUER, Stéphane	St-Vincent-Ferrier – Bromont
PRIVÉ, Nathalie	Centrale – St-Joachim
WALKER, Kevin	St-Jacques – Farnham



No de résolution  
ou annotation

## 2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Boileau et appuyé par Mélanie Huard :

03CP1516-044

**D'ACCEPTER** l'ordre du jour tel que déposé.

Accepté à l'unanimité

## 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2015

Il est proposé par Marie-France Loïselle et appuyé par Julie Boileau :

03CP1516-045

**D'ACCEPTER** le procès-verbal tel que déposé.

Accepté à l'unanimité

## 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Marie-Claude Gauthier indique qu'il est tard pour se lancer dans l'organisation d'un salon des parents, cependant l'intérêt est là pour des formations/conférences. Un sous-comité est formé et une rencontre sera programmée pour avancer dans cette direction. Le CCSEHDAA souhaite également organiser un événement conjointement et la CS désire participer.

## 5. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Lorsque les délégués savent qu'ils seront absents, il est important qu'ils le fassent savoir rapidement au CP. On pourrait arriver qu'on soit obligé d'annuler une rencontre, et ça serait dommage de faire déplacer les gens pour rien. Aujourd'hui, la rencontre coïncide avec la remise des bulletins, et beaucoup sont absents.

Les formulaires de demande de remboursement seront envoyés par courriel et la procédure sera rappelée.

## 6. PAROLE AU PUBLIC

Pas de public.

## 7. RETOUR SUR LA RÉVISION DES SECTEURS SCOLAIRES

Il est proposé par André Godard et appuyé par Peggy Tilloy :

03CP1516-046

**DE DÉPOSER** les recommandations suivantes au CC dans le cadre de la révision des secteurs scolaires :

CONSIDÉRANT QUE toutes les décisions doivent se prendre dans l'intérêt fondamental des élèves;

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons que les parents sont les personnes les mieux placées pour prendre les meilleures décisions concernant l'éducation de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE le sentiment d'appartenance à un milieu peut être un facteur déterminant dans la réussite scolaire de certains élèves;

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons le rôle de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs dans l'organisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les services doivent s'articuler autour des secteurs scolaires afin d'offrir les services prescrits par la Loi sur l'instruction publique, et non l'inverse;

CONSIDÉRANT QUE, dans certaines situations, le découpage du territoire peut se faire de différentes façons et que certaines sont plus naturelles que d'autres;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux découpages de territoire des différents paliers gouvernementaux peuvent créer de la confusion;

CONSIDÉRANT QUE ce processus de consultation peut paraître intimidant pour certains des parents d'élèves touchés et que tous ne viendront pas faire entendre leur voix;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'instruction publique spécifie,

– à l'article 192, que :

Le comité de parents a pour fonctions :

2° de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire ;

3° de transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins des parents identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ;

4° de donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre ;



No de résolution  
ou annotation

01CP-875

- à l'article **176.1**, que :  
Les membres du conseil des commissaires exercent leurs fonctions et pouvoirs dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la présente loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement. À cette fin, les membres du conseil des commissaires ont notamment pour rôle :
  - 1° dans le cadre de leur participation à la définition des orientations et des priorités de la commission scolaire, d'informer le conseil des commissaires des besoins et des attentes de la population de leur circonscription ou de leur milieu ;
  - 2° de veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par la commission scolaire ;
  - 3° de s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la commission scolaire ;
  
- à l'article **177.1**, que :  
Les membres du conseil des commissaires doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de la commission scolaire et de la population qu'elle dessert.
  
- A.** En regard des propositions de redécoupage, nous demandons au Conseil des commissaires :
  - d'être à l'écoute des milieux qui connaissent bien leur réalité et leurs besoins ;
  - de considérer les révisions de territoire en ayant l'élève en priorité et non les préoccupations budgétaires ou organisationnelles ;
  - de considérer tous les éléments probants dans les analyses de données démographiques (par exemple : progression de nouveaux développements immobiliers) ;
  - de considérer le long terme dans les évaluations de déplacements de la clientèle afin de faire une bonne utilisation des ressources rattachées au processus actuel de consultation ;
  - de considérer un découpage du territoire qui réduise la confusion et rattache le plus possible les élèves de leur lien naturel pour les activités et les amis ;
  - de considérer la turbulence créée par des arrivées ou des départs massifs d'élèves ainsi que par leur impact sur l'intégration et l'organisation des écoles et d'appuyer les écoles qui devront subir ces changements et accueillir ces nouveaux élèves par des mesures spéciales et du personnel de soutien ;
  - de faire les analyses basées sur les coûts engendrés par ces changements (par exemple : les marcheurs qui devront prendre l'autobus) afin de maximiser l'utilisation des ressources.
  
- B.** En regard des élèves qui seront affectés par les changements proposés, nous demandons au Conseil des commissaires :
  - de reconnaître aux élèves visés par les changements et ayant commencé leur parcours scolaire, quel que soit le niveau, un droit acquis de fréquentation à l'école où il a entamé son parcours, sans qu'il ne soit soumis aux règles afférentes à la loi 180 ;
  - d'accorder à l'élève ou à son tuteur le droit de se soustraire de ce droit acquis afin qu'il puisse poursuivre son parcours à l'école qui dessert maintenant son lieu de résidence ;
  - de considérer ce droit de se soustraire comme unique et irrévocable ;
  - de considérer les élèves qui désirent se prévaloir de ce droit acquis au même titre que tous les autres élèves, qui habitent le secteur desservi par l'établissement, en fonction du calcul de la capacité d'accueil et des places disponibles, ainsi que de l'application de la Politique de transfert ;
  - de considérer les autres membres de la famille de ces élèves touchés comme ayant les mêmes droits et privilèges, même s'ils n'ont pas encore commencé leur parcours scolaire ;
  - de considérer les élèves qui font le choix de se soustraire de ce droit acquis au même titre que tout autre élève en fonction de l'application de la Politique de transfert et, en ce sens, de les considérer comme ayant déjà fait l'objet d'un transfert volontaire.

Accepté à l'unanimité

## **8. PROJET DE LOI**

Le projet de loi 32, qui concerne la modification des élections scolaires partielles, a été déposé, mais le projet de réforme des commissions scolaires pas encore. Marie-Josée Cornay mentionne qu'il devrait être déposé avant la fin de la session parlementaire, c'est-à-dire le 4 décembre, pour une adoption au printemps.

Arrivée de Josée Beaudry à 19 h 45 (19 représentants, dont 18 ayant le droit de vote).



No de résolution  
ou annotation

03CP1516-047

## 9. COALITION

Il est proposé par Stephen Hanigan et appuyé par Julie Boileau :

**DE SE DISSOCIER** de la coalition, considérant le manque de vision, les lacunes dans la planification, la coordination et la communication, les délais raccourcis qui ne permettent pas de consulter l'ensemble des délégués du CP ainsi que l'existence du mouvement Unis pour l'école publique conduit par la FCPQ.

Accepté à l'unanimité

## 10. RENCONTRE CONJOINTE

La rencontre se tiendra le 26 novembre, à partir de 18 h. Les sujets traités seront le processus d'appel d'offres, la communication, notamment pour la révision des secteurs scolaires, et la démocratie scolaire.

## 11. QUOI DE NEUF DANS NOS ÉCOLES ?

**École Joseph-Poitevin** : Plutôt que d'ajouter le point CCSEHDAA à l'ordre du jour du conseil d'établissement, la direction a envoyé un courriel aux parents pour leur faire connaître les services aux EHDA.

**École de l'Étincelle** : Le membre de la communauté pourra assister aux rencontres du CCSEHDAA. La régie va être modifier en conséquence.

**École Ave-Maria** : Le bulletin de l'école transmet l'information aux parents./Plusieurs cas de coqueluche se sont déclarés./Ont aménagé un corridor pour faciliter l'accès au service de garde en hiver.

**École des Bâtisseurs** : Le code de vie a été modifié./La campagne de financement a rapporté 8 000 \$, qui serviront au parc-école.

**École L'Envolée** : Point CCSEHDAA intégré à l'ordre du jour./Lettre au ministre de l'Éducation signée et envoyée./Commentaires positifs et parents satisfaits des formations offertes les 20 et 21 octobre. Sont en attente des formations aux membres de conseil d'établissement.

**École de la Moisson-d'Or** : Premier conseil d'établissement tenu avec la nouvelle direction qui est en phase d'adaptation.

**École Curé-A.-Petit** : Pas touchée par la révision des secteurs scolaires, car le bassin d'alimentation de l'école n'est pas limité du fait de la vocation particulière de l'établissement.

**École de l'Orée-des-Cantons** : Dépôt de la résolution pour la révision des secteurs scolaires./Tenue de la conférence de Germain Duclos, *Attention, enfants sous tension !*

**École Eurêka** : Lors de la dernière rencontre du conseil d'établissement, le DG de la CS était présent. Du coup, le problème de non-sécurité d'une traverse piétonnière a été réglé le lendemain (aménagement d'un passage sur un terrain vacant).

**École de la Chantignole** : Convention révisée./Vente d'oranges pour la campagne de financement.

**École Notre-Dame-de-Lourdes** : Campagne de financement avec les fleurs de Noël. C'est l'activité la plus importante pour récupérer de l'argent.

**École St-Jean** : En attente des critères de sélection pour les transmettre au CP./Au point CCSEHDAA, présentation des classes avec portrait visuel des plans d'intervention./Lettre au ministre de l'Éducation signée et envoyée./Le conseil d'établissement ne voit pas l'utilité d'une formation pour les membres.

**École St-François-d'Assise** : Le méchoui s'est très bien déroulé.

**École Massey-Vanier** : Là non plus, pas besoin de formation au conseil d'établissement./Présentation du projet de sport-études qui défait toute la plage horaire. Le vote a été immédiat, les parents n'étaient pas d'accord./Conseil d'établissement extraordinaire le 19 novembre, mais pas reçu d'autre du jour. L'école est la mal-aimée de la CS (ç'a déjà été l'école Wilfrid-Léger). Elle meurt de l'intérieur. Chaque école a ses couleurs, mais les parents doivent rester vigilants. Il faut que les parents sachent qu'ils ont du poids au conseil d'établissement. Leur vote peut influencer les choses.

**École Notre-Dame-de-Stanbridge** : Mémoire déposé. Seront avantagés si une partie du territoire de Farnham va chez eux. Leur proposition est différente de celle de la CS pour que le territoire soit plus contigu.

**École de l'Assomption** : Marie-Claude Gauthier a demandé que l'arrêt de la distribution de bonbons pour les bons résultats, car ça ne respecte pas vraiment la politique alimentaire ni les saines habitudes de vie./ Les petits-déjeuners ont perdu un commanditaire (sirop d'érable).



No de résolution  
ou annotation

01CP-876

Pascal Lavigne propose de le fournir. Une personne âgée vient aider pour les petits déjeuners, et elle était bien contente qu'on lui demande.

**12. PROBLÉMATIQUES**

Pas de problématiques spéciales.

**13. PARENTS COMMISSAIRES**

Une séance de travail extraordinaire est prévue pour faire le tour des rencontres de consultation.

**14. CCSEHDAA**

Dépôt d'un mémoire pour la révision des secteurs scolaires./Présentation des Services éducatifs./Sous-comité formé pour l'organisation de formations/conférences, en collaboration avec le CP. Le CCSEHDAA est en attente de deux formations sur le cheminement continu et sur le plan d'intervention.

**15. TRANSPORT**

Mélanie Huard fait un suivi concernant le ramassage des élèves lors de travaux routiers. Elle a reçu un appel de la CS pour l'avertir que l'autobus ne passerait pas prendre ses enfants, mais ça faisait déjà trois semaines qu'elle le savait. On lui a aussi dit qu'elle aurait dû prévenir, et c'est justement ce qu'elle avait fait, mais il faut croire que les personnes du Service du transport ne se parlent pas. Quatorze enfants ont été laissés pour compte, car le chauffeur a changé d'itinéraire sans prévenir. En voyant attendre les enfants, une dame a décidé de les accompagner jusqu'à l'école.

**16. RENCONTRES DE DÉCEMBRE**

Il est proposé par Josée Beaudry et appuyé par Mélanie Huard :

**DE CHANGER** le lieu des rencontres du mois de décembre.

Accepté à l'unanimité

Le comité exécutif se réunira au Presse Café le 3 décembre, car une grève est prévue. Le 10 décembre, le CP se rencontrera à l'école des Bâtisseurs, à partir de 18 h.

**17. SITE INTERNET**

La mise à jour du site est faite, mais la nouvelle arborescence ne peut pas être montrée, car la connexion au réseau ne fonctionne pas.

**18. QUESTIONS DIVERSES – CORRESPONDANCE**

**Formation aux conseils d'établissement**

Josée Beaudry, Marie-Josée Cornay et Paule-Andrée Bouvier se chargeront de l'animation de la formation. Le contenu de la formation sera scindé de la manière suivante : bref historique de la LIP pour comprendre comment le conseil d'établissement est né ; composition ; dynamique (jeu de rôle) ; obligations et outils disponibles pour jouer son rôle efficacement.

La première rencontre durera 1 h 30. La formation est prévue pour s'adapter à l'assistance, pour être plus vivante. Ce sera l'occasion de visiter les écoles qui ne se présentent pas au CP.

Ce sont les écoles qui ont manifesté de l'intérêt qui seront ciblées en premier.

**Lettre au ministre de l'Éducation**

Marie-Claude Gauthier fait la lecture de l'accusé de réception.

**Concours Projets prodigieux**

L'information sera transmise par courriel.

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pascal Lavigne et appuyé par Josée Beaudry :

**DE LEVER** la séance à 21 h 17.

Accepté à l'unanimité

Marie-Claude Gauthier  
Présidente

Ghislain Morin  
Secrétaire

Catherine Baudin  
Agent de bureau

03CP1516-048

03CP1516-049